

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre communautaire situé au 405 porte C, montée Lussier, le 4 octobre 2022 à 20 h, à laquelle étaient présents :

Madame la conseillère Pierrette Raymond et messieurs les conseillers Sébastien Tremblay, Alain Dumouchel, Jean-Michel Dupuis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Marc Gaudreau.

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général greffier-trésorier par intérim est également présent.

1. 22-10-171 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
IL EST PROPOSÉ PAR Pierrette Raymond

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, tel que présenté. Il y a dispense de lecture lors de la séance.

- 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022
 - 2.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2022
- 3. Première période de questions du public sur l'ordre du jour**
- 4. Greffe**
 - 4.1. Modification de la Politique interne de la bibliothèque de Saint-Édouard – Heures d'ouverture
 - 4.2. Avis de motion – Modification du règlement 2017-284 en vue de modifier le règlement 2017-284.1
 - 4.3. Adoption du projet de modification de règlement 2017-284
 - 4.4. Avis de motion – MRC2022 – Règlement Harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente
 - 4.5. Adoption du projet de règlement MRC2022 - Règlement Harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente
- 5. Ressources humaines**
 - 5.1. Confirmation d'embauche de Mélanie Vinet à titre d'inspectrice municipale adjointe
 - 5.2. Confirmation d'embauche de Marie-Josée Bujold à titre d'adjointe administrative et comptable
 - 5.3. Acceptation d'offre de service pour formation de logiciel de gestion documentaire – Marjorie Charbonneau
 - 5.4. Adoption du Guide des employés révisé – Version octobre 2022
 - 5.5. Dépôt – Démission de M. Alexandre Bastien au poste de conseiller 2 (ajouté)
- 6. Finances**
 - 6.1. Approbation des déboursés, comptes à payer du mois de septembre 2022
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Modification de la limite de vitesse – rue principale
 - 8.2. Acceptation d'offre de service du Consultant Paul Sarrazin – Plans et devis
 - 8.3. Acceptation de soumission pour sel de déglacage – Compass minerals
 - 8.4. Acceptation de soumission pour le service de déneigement des accotements – Ferme laitière Phillie inc.

- 8.5. Acceptation de soumission pour réparation de toit du garage municipal – Construction Lécuyer Plourde
- 8.6. Acceptation de soumission pour abrasif - Agrégats Ste-Clotilde

9. Loisirs, culture et communications

- 9.1. Adoption des recommandations du rapport d'aménagement du Parc des Loisirs
- 9.2. Acceptation d'offre de service de Yves Marcoux – Plan d'aménagement d'ensemble et plan de drainage
- 9.3. Acceptation de l'offre de service de caractérisation de sols – Groupe PleineTerre
- 9.4. Acceptation de l'offre de service pour la refonte du site internet municipal - Blanko

10. Sécurité publique

11. Deuxième période de questions

12. Varia

13. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

2.1 22-10- 172 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Attendu QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Édouard a été tenue le mardi 6 septembre 2022 ;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion ;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Tremblay

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 septembre 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 22-10-173 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

Attendu QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Édouard a été tenue le mercredi 7 septembre 2022 ;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion ;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierrette Raymond

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 7 septembre 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. PREMIERE PERIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

4. GREFFE

4.1 22-10-174 - MODIFICATION DE LA POLITIQUE INTERNE DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-ÉDOUARD – HEURES D'OUVERTURE

ATTENDU l'intérêt du Conseil municipal d'améliorer les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale autant en avant-midi qu'en après-midi au cours de la semaine ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierrette Raymond

DE MODIFIER les heures d'ouverture comme suit :

Période durant la semaine	Heure
Avant-midi du lundi au jeudi	Sur rendez-vous
Mardi	13h-18h
Mercredi	18h-20h
Jeudi	18h-20h

Adoptée à l'unanimité

4.2. 22-10-175 - AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE REGLEMENT NUMÉRO 2017-284-REGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par Sébastien Tremblay à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue de modifier le règlement numéro 2017-284- Règlement relatif à la tarification des services et des travaux municipaux.

4.3. 22-10-176 - ADOPTION DU PROJET DE MODIFICATION DE REGLEMENT NUMÉRO 2017-284- REGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le règlement numéro 2017-284 a été adopté par la Municipalité le 3 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE l'avis de motion relatif au présent règlement 2017-284 a été dûment donné par le conseiller _____ lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 4 octobre 2022 et que le projet de modification de règlement a été adopté à cette même séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR Sébastien Tremblay

ET RÉSOLU D'ADOPTER ledit projet de modification de règlement ;

DE prévoir l'adoption du règlement modifiant le règlement 2017-284 au cours de la séance ordinaire du conseil municipal de novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.4. 22-10-177 - AVIS DE MOTION – MRC2022 – REGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Un avis de motion est donné par Jean-Michel Dupuis à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement MRC2022 – Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la sûreté du Québec et l'autorité compétente.

4.5. 22-10-178 - ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT MRC2022 – RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut adopter tout règlement pour assurer la paix et l'ordre;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier son règlement pour assurer la paix, l'ordre et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la municipalité de Saint-Édouard;

ATTENDU QUE le présent règlement vise à assurer la sécurité, la quiétude et la qualité de vie des résidents des municipalités comprises sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objectif d'assurer une application uniforme et efficace de différentes règles de vie par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités qui font partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC des Jardins-des-Jardins-de-Napierville et le ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Michel Dupuis

ET RÉSOLU D'ADOPTER ledit projet de règlement ;

DE prévoir l'adoption du règlement MRC2022 - Règlement harmonisé sur la sécurité publique au cours de la séance ordinaire du conseil municipal de novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 22-10-179 - CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MELANIE VINET A TITRE D'INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste d'inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE à la suite du processus d'entrevue, le directeur général, a fait sa recommandation au Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierrette Raymond

ET RÉSOLU à l'unanimité du conseil présent ;

QU'ON nomme et conserve Madame Noémie Julius, de la firme d'Urbatek, à titre d'inspectrice municipale pour une durée indéterminée;

QUE ce Conseil entérine la nomination de Mme. Mélanie Vinet à titre d'inspectrice municipale adjointe. Cette dernière entrant en poste à partir du 19 septembre 2022. Les conditions de travail de Mme. Vinet sont stipulées dans un contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

5.2 22-10-180 – CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MARIE-JOSEE BUJOLD À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste d'adjointe administrative et comptabilité ;

ATTENDU QU'à la suite du processus d'entrevue, le directeur général a fait sa recommandation au Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierrette Raymond

ET RÉSOLU à l'unanimité du conseil présent ;

QUE ce Conseil procède à la nomination de Mme. Marie-Josée Bujold à titre d'adjointe administrative et comptabilité. Cette dernière entrant en poste dans les semaines à venir. Les conditions de travail de Mme. Bujold sont stipulées dans un contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

5.3 22-10-181 – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR FORMATION DE LOGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE – MARJORIE CHARBONNEAU

IL EST PROPOSÉ PAR Alain Dumouchel

ET RÉSOLU D'ACCEPTER l'offre de service pour la formation de logiciel de gestion documentaire au coût de 32 \$ / heure ;

QUE les sommes soient perçues à même le poste budgétaire no 02-130000-412 ;

Adoptée à l'unanimité

5.4 22-10-182 - ADOPTION DU GUIDE DES EMPLOYÉS REVISE

ATTENDU QUE le Conseil souhaite assurer des conditions de travail compétitives et en lien avec les souhaits des ressources humaines en place ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Michel Dupuis

ET D'ADOPTER le Guide des employés révisé.

Adoptée à l'unanimité

5.5 Dépôt – Démission de M. Alexandre Bastien au poste de conseiller 2

Le conseil prend acte du dépôt de la démission de monsieur Alexandre Bastien à titre de conseiller #2

6. Finances

6.1 22-10-183 - APPROBATION DEBOURSES, COMPTES A PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Sébastien Tremblay

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 100 757,02 \$ et que ce rapport soit classé sous le numéro 2022-10 ;

DE CONSIDÉRER ledit rapport comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 22-10-184 - MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE – RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'il a de fort achalandage sur la rue Principale durant les heures de pointe;

ATTENDU QUE la rue Principale se retrouve dans un corridor scolaire avec de fort achalandage piétonnier durant les heures de pointe ;

ATTENDU QU'il a un CPE à proximité de la rue Principale et que certains usagers s'y rendent à pied ;

ATTENDU QU'il a deux parcs à proximité de la rue Principale et que la majorité des usagers s'y rendent à pied ;

ATTENDU QUE le garage municipal de la Municipalité est à proximité de la rue Principale ;

ATTENDU QUE la Municipalité veut assurer la sécurité des piétons sur la rue Principale dans le village de Saint-Édouard ;

ATTENDU QU'une des priorités du plan MADA de la Municipalité est d'augmenter la sécurité des aînées lors de l'utilisation de nos infrastructures piétonnières ;

IL EST PROPOSÉ PAR Sébastien Tremblay

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général de déposer une demande auprès du MTQ pour une réduction de vitesse à 30 km/h sur une distance de 385 mètres, entre le 110 et le 144 rue Principale, comme démontré dans le croquis en annexe déposé aux élus lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité

8.2 22-10-185 - ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICE DU CONSULTANT PAUL SARRAZIN – PLANS ET DEVIS SUBVENTION PAVL – RANG DE L'ÉGLISE

ATTENDU l'offre de service reçue par le Consultant Paul Sarrazin en vue de la confection des plans et devis dans le cadre des travaux de pavage sur le rang de l'Église prévus en 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierrette Raymond

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de service du consultant Paul Sarrazin, au coût de 13 500 \$;

QUE les sommes soient perçues à même le poste budgétaire no 02-13000-410.

Adoptée à l'unanimité

8.3 22-10-186 - ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR SEL DE DEGLAÇAGE – COMPASS MINERALS

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation en vue de recevoir des offres de service pour la livraison de sel de déglçage pour l'hiver 2022 ;

ATTENDU QUE deux des trois soumissionnaires ont transmis les prix suivants :

Nom du soumissionnaire	Prix/tonne
Compass Minerals	91.19 \$ / tonne
Sel Warwick	114.00 \$ /tonne
Somavrac	Non-transmis

IL EST PROPOSÉ PAR Alain Dumouchel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de service de Compass Minerals au prix de 91,19\$/tonne ;

DE PRÉVOIR une quantité de 160 tonnes et un montant budgétaire de 14 500 \$;

QUE les sommes soient perçues à même le poste budgétaire no 02-33000-635.

Adoptée à l'unanimité

8.4 22-10-187 - ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE SERVICE DE DENEIGEMENT DES ACCOTEMENTS – FERME LAITIERE PHILLIE INC.

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation en vue de recevoir des offres de service pour le déneigement avec souffleuse à neige des accotements dans le village pour l'hiver 2022-2023 ;

ATTENDU QUE seulement une soumission conforme a été reçue par l'entreprise Ferme laitière Philie inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR Sébastien Tremblay

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de service de la Ferme laitière Philie inc. pour le déneigement des bordures et trottoirs avec tracteur et souffleuse à 175 \$/heure et un minimum de 3 heures par sortie de service ;

QUE les sommes soient perçues à même le poste budgétaire no 02-33000-515.

Adoptée à l'unanimité

8.5. 22-10-188 - ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR REPARATION DE TOIT DU GARAGE MUNICIPAL – CONSTRUCTION LECUYER PLOURDE

ATTENDU l'acquisition récente de la municipalité du nouveau garage municipal situé au 142 rue Principale ;

ATTENDU QU'une évaluation de l'état du bâtiment révèle le besoin de réparer le toit dudit bâtiment ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation en vue de recevoir des offres de service pour la réparation du toit du garage municipal ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont transmis les prix suivants :

Nom du soumissionnaire	Prix/tonne
Construction Lécuyer Plourde	23 528.00 \$
Gouttières de l'île-aux-noix	48 925.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Sébastien Tremblay

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de service de Construction Lécuyer Plourde au prix de 23 528.00 \$ plus taxes ;

QUE les sommes soient perçues à même le poste budgétaire 02-32000-522;

QUE l'acceptation de soumission soit conditionnelle à la complétion des transferts des titres de propriété.

Adoptée à l'unanimité

8.6. 22-10-189 - ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ABRASIF - AGRÉGATS STE-CLOTILDE

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation en vue de recevoir des offres de service pour la livraison d'abrasif pour l'hiver 2022 ;

ATTENDU QUE deux des trois soumissionnaires ont transmis les prix suivants :

Nom du soumissionnaire	Prix/tonne
Agrégats Ste-Clotilde inc.	14.61 \$ / tonne jusqu'à fin décembre 2022 et 15.61 \$/tonne de janvier à mars 2023
Transport Alain Grégoire	Non-Transmis

IL EST PROPOSÉ PAR Alain Dumouchel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de service d'Agrégats Ste-Clotilde inc. au prix de 14.61 \$ / tonne jusqu'à fin décembre 2022 et 15.61 \$/tonne de janvier à mars 2023 ;

QUE les sommes soient perçues à même le poste budgétaire no 02-33000-635.

Adoptée à l'unanimité

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

9.1. 22-10-190 - ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AMENAGEMENT DU PARC DES LOISIRS

ATTENDU le rapport d'aménagement du Parc des Loisirs déposé remis membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture ;

ATTENDU QUE ce rapport énonce les bases d'aménagement pour le Parc des Loisirs ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent valoriser et améliorer les infrastructures du Parc des Loisirs, tout en améliorant l'aménagement existant dans le but d'attirer toutes tranches d'âges de la population ainsi que des ligues de soccer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierrette Raymond

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le rapport d'aménagement du Parc des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

9.2. 22-10-191 - ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICE DE YVES MARCOUX – PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE ET PLAN DE DRAINAGE

ATTENDU l'offre de service reçue par Yves Marcoux en vue de la confection d'un plan d'aménagement d'ensemble et d'un plan de drainage en vue du projet d'aménagement du Parc des Loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierrette Raymond

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte lesdites offres de service de Yves Marcoux, au coût de 4 200 \$;

QU'ON effectue la création du poste budgétaire SERVICE TECHNIQUE – PARC 02-70150-419 ;

QU'ON effectue le transfert budgétaire du poste 02-70150-521 de 2 000,00 \$ au poste budgétaire 02-70150-419 ;

QU'ON effectue le transfert budgétaire 02-70150-624 de 3 000,00 \$ au poste budgétaire 02-70150-419 ;

QUE les sommes soient perçues à même le poste budgétaire no 02-70150-419.

Adoptée à l'unanimité

9.3. 22-10-192 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE CARACTERISATION DE SOLS – Groupe PleineTerre

ATTENDU l'offre de service reçue par le Groupe PleineTerre pour le service d'analyse d'échantillons de sol en lien avec le projet d'aménagement du Parc des Loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierrette Raymond

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de service du Groupe PleineTerre au coût de 250 \$ par analyse ;

QUE le Conseil prévoit une dépense de 3 250 \$ plus taxes pour 13 échantillons ;

QU'ON effectue la création du poste budgétaire SERVICE TECHNIQUE – PARC 02-70150-419 ;

QU'ON effectue le transfert budgétaire du poste 02-70150-521 de 1 986,00 \$ au poste budgétaire 02-70150-419 ;

QU'ON effectue le transfert budgétaire 02-70150-624 de 2 000,00 \$ au poste budgétaire 02-70150-419 ;

QUE les sommes soient perçues à même le poste budgétaire no 02-70150-419.

Adoptée à l'unanimité

9.4. 22-10-193 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET MUNICIPAL – BLANKO

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation en vue de recevoir des offres de service pour la refonte du site internet municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR Alain Dumouchel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de service de Blanko, au coût de 19 000 \$ plus taxes ;

QU'ON effectue le transfert budgétaire du poste 02-14000-141 de 23 000,00 \$ au poste budgétaire 02-13000-414 ;

QUE les sommes soient perçues à même le poste budgétaire no 02-13000-414.

Adoptée à l'unanimité

10. SECURITE PUBLIQUE

11. DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

12. VARIA

13. – 22-10-194 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Pierrette Raymond

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée. Il est 20h17.

Adoptée à l'unanimité



Marc Gaudreau
Maire suppléant



Louis-Alexandre Monast
Directeur général et greffier-trésorier par
intérim